

Ottawa, 10

La séance est ouverte à trois heures.
M. DICKSON soumet une question de privilège. Il proteste contre l'adoption de la loi sur la concession forestière du gouvernement après les élections générales de 1882. Il dit que sa demande a été présentée avant 1882.

Le bill de divorce dans la cause de Flora Birrell est adopté en deuxième lecture sur la division suivante. Pour 85, contre 33.

Sir John MACDONALD dit que les loi pour une élection dans le comté d'Haldimand ne sont pas en fait une loi, mais une loi de procédure. Il dit que la loi de procédure est une loi de procédure, et non une loi de substance.

L'honorable M. MacLELLAN dit, en réponse à M. Amyot, que le gouvernement prendra des mesures pour protéger le public contre les compagnies d'assurance qui transgressent la loi, si cette transgression est établie.

Sir Hector Langevin, en réponse à M. Bernier, dit que le contrat pour la construction d'un quai à L'Anse-au-Loup a été accordé à l'entrepreneur M. Thompson.

L'honorable M. THOMPSON, en réponse à M. Mills, dit que le gouvernement est en mesure de répondre à la question de savoir s'il accordera ou non un jugement de la cour d'appel concernant la propriété des terres en litige situées dans la partie nord-ouest d'Ontario.

L'honorable M. THOMPSON en réponse à M. Bergeron, dit qu'il ne reste plus que six prisonniers dans la prison de la Montagne de Pierre et qu'ils sont tous en bonne santé.

M. BLAKE propose qu'un comité spécial soit nommé pour examiner certaines déclarations faites par lui-même de son siège en chambre, concernant le déplacement de M. Matthew Roche, de Lingard, N. E., membre du bureau de pilotage, et la conduite de M. Murray Doolittle, député de Cap Breton, et H. T. McLaughlin, député de Cap Breton, en rapport avec ce déplacement.

M. Doolittle dit qu'il se réjouit de l'occasion qui lui est offerte de se justifier. On lui a accusé d'être un homme de bien, mais il n'est pas un homme de bien, c'est un homme de bien.

toires du Nord-Ouest au parlement fédéral soit la pour la dernière fois.

Ces territoires comprennent quatre représentants pour l'Assemblée et un député pour la Saskatchewan et l'Alberta.

On prétendrait peut-être que la population des territoires est trop restreinte pour avoir des représentants. Il n'est pas facile de faire passer une loi de ce genre, mais elle est nécessaire.

M. CAMERON (de Huron) critique la clause du bill qui concerne la qualification.

Sir John MACDONALD observe que cette clause est la copie exacte de celle de l'acte de 1875 adopté sous le gouvernement Mackenzie. Quant aux autres dispositions du bill, elles ont été basées sur les recommandations faites par la population des territoires qui connaît mieux que quiconque ce qui convient à ces territoires.

M. MILLS dit que le premier ministre en introduisant dans son bill une franchise pour le Nord-Ouest diffère de celle qui existe pour le pays, reconnaît le principe que certaines circonstances qui existent dans diverses parties du pays, peut rendre nécessaire l'existence d'une franchise différente.

M. WATSON exprime l'idée qu'on devrait adopter la franchise la plus en faveur des territoires du Nord-Ouest.

L'honorable M. ROYAL dit qu'il est d'avis que le gouvernement avait agi en adoptant la même franchise que pour l'élection des membres du conseil du Nord-Ouest, ce qui répondra mieux aux besoins du peuple. Au Manitoba, on se sert de la franchise municipale pour les élections provinciales. Mais ce n'est que récemment que des municipalités ont été formées au Nord-Ouest. Lorsque des membres auront été élus pour ces territoires, ils pourront alors exposer devant la Chambre leurs vues concernant les élections dans ces territoires.

Le bill est la seconde fois. A onze heures, la séance est levée.

Parlement Provincial

LE BUDGET

La séance est ouverte à 3 heures. Après les affaires de routine, l'hon. M. ROBERTSON prend la parole dans les termes suivants :

M. L'Orateur. Je demande la permission de proposer, secondé par l'hon. M. Tait, qu'on vote maintenant la loi qui a été présentée par le comité de la Chambre, pour la mise en œuvre de la loi sur le budget.

Je propose maintenant la mise en œuvre de la loi sur le budget, et je demande la permission de proposer, secondé par l'hon. M. Tait, qu'on vote maintenant la loi qui a été présentée par le comité de la Chambre, pour la mise en œuvre de la loi sur le budget.

Je propose maintenant la mise en œuvre de la loi sur le budget, et je demande la permission de proposer, secondé par l'hon. M. Tait, qu'on vote maintenant la loi qui a été présentée par le comité de la Chambre, pour la mise en œuvre de la loi sur le budget.

Je propose maintenant la mise en œuvre de la loi sur le budget, et je demande la permission de proposer, secondé par l'hon. M. Tait, qu'on vote maintenant la loi qui a été présentée par le comité de la Chambre, pour la mise en œuvre de la loi sur le budget.

Je propose maintenant la mise en œuvre de la loi sur le budget, et je demande la permission de proposer, secondé par l'hon. M. Tait, qu'on vote maintenant la loi qui a été présentée par le comité de la Chambre, pour la mise en œuvre de la loi sur le budget.

Je propose maintenant la mise en œuvre de la loi sur le budget, et je demande la permission de proposer, secondé par l'hon. M. Tait, qu'on vote maintenant la loi qui a été présentée par le comité de la Chambre, pour la mise en œuvre de la loi sur le budget.

Je propose maintenant la mise en œuvre de la loi sur le budget, et je demande la permission de proposer, secondé par l'hon. M. Tait, qu'on vote maintenant la loi qui a été présentée par le comité de la Chambre, pour la mise en œuvre de la loi sur le budget.

Je propose maintenant la mise en œuvre de la loi sur le budget, et je demande la permission de proposer, secondé par l'hon. M. Tait, qu'on vote maintenant la loi qui a été présentée par le comité de la Chambre, pour la mise en œuvre de la loi sur le budget.

Je propose maintenant la mise en œuvre de la loi sur le budget, et je demande la permission de proposer, secondé par l'hon. M. Tait, qu'on vote maintenant la loi qui a été présentée par le comité de la Chambre, pour la mise en œuvre de la loi sur le budget.

Je propose maintenant la mise en œuvre de la loi sur le budget, et je demande la permission de proposer, secondé par l'hon. M. Tait, qu'on vote maintenant la loi qui a été présentée par le comité de la Chambre, pour la mise en œuvre de la loi sur le budget.

Je propose maintenant la mise en œuvre de la loi sur le budget, et je demande la permission de proposer, secondé par l'hon. M. Tait, qu'on vote maintenant la loi qui a été présentée par le comité de la Chambre, pour la mise en œuvre de la loi sur le budget.

Je propose maintenant la mise en œuvre de la loi sur le budget, et je demande la permission de proposer, secondé par l'hon. M. Tait, qu'on vote maintenant la loi qui a été présentée par le comité de la Chambre, pour la mise en œuvre de la loi sur le budget.

Je propose maintenant la mise en œuvre de la loi sur le budget, et je demande la permission de proposer, secondé par l'hon. M. Tait, qu'on vote maintenant la loi qui a été présentée par le comité de la Chambre, pour la mise en œuvre de la loi sur le budget.

Je propose maintenant la mise en œuvre de la loi sur le budget, et je demande la permission de proposer, secondé par l'hon. M. Tait, qu'on vote maintenant la loi qui a été présentée par le comité de la Chambre, pour la mise en œuvre de la loi sur le budget.

Je propose maintenant la mise en œuvre de la loi sur le budget, et je demande la permission de proposer, secondé par l'hon. M. Tait, qu'on vote maintenant la loi qui a été présentée par le comité de la Chambre, pour la mise en œuvre de la loi sur le budget.

Je propose maintenant la mise en œuvre de la loi sur le budget, et je demande la permission de proposer, secondé par l'hon. M. Tait, qu'on vote maintenant la loi qui a été présentée par le comité de la Chambre, pour la mise en œuvre de la loi sur le budget.

Je propose maintenant la mise en œuvre de la loi sur le budget, et je demande la permission de proposer, secondé par l'hon. M. Tait, qu'on vote maintenant la loi qui a été présentée par le comité de la Chambre, pour la mise en œuvre de la loi sur le budget.

Je propose maintenant la mise en œuvre de la loi sur le budget, et je demande la permission de proposer, secondé par l'hon. M. Tait, qu'on vote maintenant la loi qui a été présentée par le comité de la Chambre, pour la mise en œuvre de la loi sur le budget.

Je propose maintenant la mise en œuvre de la loi sur le budget, et je demande la permission de proposer, secondé par l'hon. M. Tait, qu'on vote maintenant la loi qui a été présentée par le comité de la Chambre, pour la mise en œuvre de la loi sur le budget.

Je propose maintenant la mise en œuvre de la loi sur le budget, et je demande la permission de proposer, secondé par l'hon. M. Tait, qu'on vote maintenant la loi qui a été présentée par le comité de la Chambre, pour la mise en œuvre de la loi sur le budget.

Je propose maintenant la mise en œuvre de la loi sur le budget, et je demande la permission de proposer, secondé par l'hon. M. Tait, qu'on vote maintenant la loi qui a été présentée par le comité de la Chambre, pour la mise en œuvre de la loi sur le budget.

Je propose maintenant la mise en œuvre de la loi sur le budget, et je demande la permission de proposer, secondé par l'hon. M. Tait, qu'on vote maintenant la loi qui a été présentée par le comité de la Chambre, pour la mise en œuvre de la loi sur le budget.

revenu, il serait facile d'annoncer, chaque année, un surplus grand ou petit, selon le chiffre plus ou moins élevé des sommes empruntées, mais ce surplus serait faux.

En d'autres termes, si l'on classait les emprunts temporaires parmi les sources ordinaires de revenu, l'on pourrait malgré un déficit réel, en empruntant une somme suffisamment élevée, faire croire que les recettes excèdent les dépenses et qu'à la fin de l'année fiscale il restait un surplus.

Mais dans l'état que je roumets maintenant à la chambre, je place d'un côté le revenu ordinaire et de l'autre les dépenses ordinaires, en laissant de côté les emprunts temporaires et permanents. D'après cet état l'on pourra voir, d'un coup d'œil, si, oui ou non, les recettes ordinaires, sont plus considérables que les dépenses ordinaires. D'autres disent encore que le montant reçu du

Fonds d'emprunt municipal ne doit pas être considéré comme une source de revenu ordinaire. Mais je ne vois pas pourquoi une recette venant de cette source ne serait pas considérée comme une taxe, qui, lorsqu'elle est collectée, est affectée aux dépenses ordinaires, ou encore comme les revenus des terres de la Couronne provenant de la vente de certaines parties du domaine public ; et d'ailleurs, l'intérêt qui s'accumule annuellement sur le fond d'emprunt municipal, est suffisant pour contre-balancer les montants reçus depuis quelques années. Autre point : Si au moyen de recettes provenant du fond municipal, nous payons la dette des années passées, nous ne faisons que payer le capital des dettes avec le capital des recettes, en supposant que des recettes provenant de cette source soient considérées comme faisant partie du fonds capital.

Certaines personnes semblent croire, parce que j'ai pas, l'année dernière, placé \$30,000 au fonds d'amortissement, qu'il y a là, ou moins, matière à censure.

Mais, M. l'Orateur, j'ai fait des arrangements au moyen desquels, notre fonds d'amortissement sera suffisamment pourvu jusqu'à maturité de nos obligations, et cela pour éviter une perte annuelle. J'expliquerai tout ceci à la Chambre, plus tard, et je ne doute pas que mes explications rencontreront l'approbation du pays en général.

LES RECETTES ET LES DÉPENSES Les recettes de toutes sortes se sont élevées \$3,603,111.01, en y comprenant les emprunts temporaires, les produits de la vente du reste des débetures émises pour la construction du Palais de Justice de Québec ; le total des dépenses en y comprenant les paiements des constructions du Palais de Justice, du Palais de la Cour, du chemin de fer Q. M. O. et O. R. le paiement des intérêts et des emprunts s'élevait à \$1,206,464.06, soit \$2,396,646.95 de moins que les recettes.

J'ai fait certainement tout ce que j'ai pu et si je n'ai pu faire tout ce que j'aurais désiré, je dois dire cependant, que j'ai été aidé par mes honorables collègues du gouvernement dans toute la mesure de leur pouvoir.

Arrivé à cet endroit de son discours le Ministre entre dans de longs détails sur le fonds d'amortissement, sur un projet qu'il compte présenter pour régler la garantie accordée à certaines compagnies de chemin de fer, au sujet de ce projet il entre dans certains détails au sujet de la situation de la Province vis-à-vis des lignes de chemins de fer subventionnés et il montre qu'il y a à craindre pour l'avenir, que si la dette de la Province, à l'égard des chemins de fer est considérable, elle sera préjudiciable à l'avenir. Le Ministre trouve que le fonctionnement du service de la garantie des chemins de fer, tel qu'il est organisé est profitable pour la province et protège les droits de tous.

Actif et passif de la Province. Le Ministre déclare que le passif de la Province s'élève à \$2,509,575.72, tandis que son actif provenant d'autre part que de l'impôt se monte à \$11,974,645.21, laissant un déficit sur le passif de \$8,815,430.51. Je ferai remarquer que quoique notre dette consolidée ait été réduite l'année dernière de \$50,000, la balance est plus forte cette année que lors du précédent bilan, cet accroissement provient des augmentations d'évaluations dans ses crédits nécessaires pour terminer les bâtiments du Parlement et du Palais de Justice de Québec et pour meubler ces bâtiments.

En mettant de la prudence dans nos dépenses, de la diligence dans l'enseignement de nos revenus et en administrant habilement les terres de la Couronne, je ne vois pas pourquoi la Province de Québec n'égalerait pas en prospérité les autres Provinces de la Dominion.

Evolution des recettes pour l'année 1886-1887. Cette évaluation change peu d'une année sur l'autre et pourrait être indiquée dans un seul chiffre, mais en donnant le détail on peut établir une comparaison entre les changements que se produisent d'une année sur l'autre.

Le premier article de nos recettes comprend la somme de 1,261,872.80 que nous recevons à des titres divers du Trésor Fédéral.

Nous recevons ensuite de la Province d'Ontario pour intérêts sur le fonds des écoles communes, \$30,000. Les droits à percevoir sur les licences sont évalués à \$275,000, si cela avait été possible, j'aurais voulu présenter pour cette année un nouveau projet concernant les licences, mais il s'écoulera trop peu de temps, entre le moment où nous recevons le jugement du Conseil Privé, établissant les droits du contrôle de la Province sur les licences et la fin de la session, pour que je puisse songer, cette année, à consolider nos droits sur les licences.

Personnellement je suis incliné à penser que dans les villes et les localités importantes, le nombre des licences pour la vente des liqueurs, pour la rapatriation et de la colonisation, les crédits demandés pour ces services s'élèvent à \$104,305. Pendant la dernière session les crédits deman-

l'adoption du "Scott Act" dans beaucoup de comtés, rendra possible la restriction des licences, personnellement je ne suis pas opposé à l'adoption de cet acte, si des mesures sont prises pour le mettre en vigueur, mais je crains que dans beaucoup de pays la quantité des liqueurs vendues ne soit pas sensiblement moindre qu'aujourd'hui et malheureusement pour nous, nos fonctionnaires n'ont pas la possibilité de mettre en vigueur la loi sur la vente illécite des liqueurs, de sorte que, tandis que nous perdons un revenu par l'adoption du "Scott Act," le mal qu'il a pour objet d'éviter semble être le même pour beaucoup d'autres localités qu'avant son adoption.

J'ai cherché à amener les autorités fédérales à amender le "Scott Act," de telle manière que les autorités provinciales puissent poursuivre ceux qui l'enfreignent, je ne sais pas encore quel succès obtiendront mes efforts.

Les terres de la Couronne Les évaluations des recettes de toute sorte provenant de cette source, telles que je les ai mises en rapport se montaient à \$700,000.

J'ai la satisfaction de vous dire qu'il sera encaissé plus que cette somme. Les prix du bois de charpente se sont élevés tous les jours.

Les demandes sont aussi plus nombreuses et cette situation augmentera évidemment les revenus.

Administration de la justice. Les revenus de l'administration de la justice étaient évalués à \$238,500. Les revenus encaissés ne seront pas au-dessous de ces évaluations. Les revenus divers de cette administration sont évalués à \$66,750. Je pense là aussi que les recettes couvriront les évaluations, si l'encaissement de toutes les sommes soit fait régulièrement.

Comme autrefois, les municipalités doivent supporter la moitié des frais de garde de tout nouveau patient de leur territoire, qui entrent dans les asiles d'aliénés. Je dois dire que beaucoup de localités font des difficultés pour payer la part des dépenses qui leur incombent, dans le frais de garde des pauvres malheureux privés de raison qu'elles envoient dans ces asiles.

C'est fort étrange, car les frais de garde de ces malheureux à domicile seraient beaucoup plus onéreux pour les populations que ceux qui leur incombent, par suite du séjour de ces malheureux dans les asiles.

Evaluation supplémentaire pour l'année courante. Avant de parler des dépenses de l'année courante, je dois mentionner certains crédits supplémentaires, qui ont été nécessaires pendant la présente année financière, soit comme compléments à des crédits insuffisants ou pour des services qui n'avaient pu être prévus ; leur total s'élève à \$59,561.17.

Je ferai maintenant au sujet des dépenses proposées pour l'année qui commence le 1er juillet 1886. Je fais remarquer qu'en comparant les dépenses proposées pour la prochaine année fiscale, avec les appropriations faites pour l'année courante, j'ai compris parmi ces dernières les crédits supplémentaires de la dernière session, et aussi ceux demandés pendant la session présente pour certains services dont les dépenses n'avaient pas été prévues.

Pour la législature, les montants de crédits pour l'année prochaine, s'élèvent à \$212,700, ce qui indique une augmentation de \$25,199.83. La raison de cette augmentation, est dans les décisions qui doivent avoir lieu l'année prochaine.

Pour le gouvernement civil, le montant des crédits demandés s'élève à \$183,920, ce qui indique \$1,355 de moins que vous n'avez voté pendant la dernière session pour l'année courante.

Je pense néanmoins qu'un crédit additionnel sera nécessaire pour mon département et pour quelques autres, et j'espère que le temps n'est pas loin, où une révision des salaires des employés sera faite, et où ceux qui l'auront mérité par leurs services recevront une augmentation.

Le chapitre suivant comprend la justice qui embrasse elle-même la police, les prisons et école de réforme des écoles industrielles et leur inspection. Les crédits nécessaires pour ces services sont élevés. Il n'y a pas d'espoir, je regrette de le dire, de voir ces crédits diminuer, tant que le Parlement Fédéral n'aura pas amendé la loi criminelle. Ces services demandent des crédits s'élevant à \$157,360.42 en plus des \$8,400 déjà votés, ce qui donne en tout, \$165,760.48, contre une somme de \$134,214.48 pour l'année présente, soit \$31,546.00 de moins pour cet exercice que pour le précédent. J'ai compris cette année dans le service de la justice les écoles industrielles et de réforme qui étaient autrefois comprises dans le service de la charité publique.

Les dépenses de la justice sont vraiment trop élevées, et chargent le budget provincial beaucoup plus qu'aucune autre province de la Dominion, où les municipalités ont à supporter les frais de construction et d'entretien des palais de justice et des prisons, les dépenses des poursuites criminelles et l'entretien des prisonniers qui, dans la province de Québec, sont payés directement sur les fonds provinciaux.

Viennent ensuite les crédits pour l'instruction publique, les établissements scientifiques et littéraires, les beaux-arts et manufactures.

Les crédits pour tous ces services combinés s'élèvent à \$362,555 contre \$336,785 pour l'année présente, c'est une diminution de \$25,770 d'une année sur l'autre. Les écoles supérieures reçoivent \$78,410, les écoles communes, \$160,000, les écoles dans les municipalités pauvres, \$6,000, les écoles normales, \$12,000, pour les inspecteurs des écoles, il est prévu le même crédit que par le passé. Nous arrivons maintenant à l'agriculture, aux services de l'immigration, de la rapatriation et de la colonisation.

Les crédits demandés pour ces services s'élèvent à \$104,305. Pendant la dernière session les crédits deman-

dés s'élevaient à \$285,003.74 soit une diminution de \$116,698.72 pour l'année prochaine, mais l'année dernière, nous avions à pourvoir à la construction des chemins de colonisation.

La subvention des sociétés agricoles est de \$50,000 comme auparavant de même que le crédit de \$75,000 pour les chemins de colonisation, et le crédit de \$500 pour les sociétés de colonisation. Les services de l'immigration et de la rapatriation, sont dotés de \$2000 de moins qu'aujourd'hui. Les autres services ont les mêmes dotations.

Les crédits demandés pour les constructions et travaux publics s'élèvent à \$204,115.76 contre \$309,889 votés pour l'année courante.

Les frais d'achèvement des constructions du Parlement s'élèvent à \$54,420 et ceux du Palais de Justice de Québec à \$73,700 ; le Palais de Justice en y comprenant le chauffage et l'aménagement coûteront sensiblement plus cher que les premières évaluations. Cet accroissement provient des grandes modifications faites au plan primitif, pour mettre le Palais à l'abri du feu.

Nous abordons maintenant le service de la charité publique. Il est demandé \$230,000 pour les asiles d'aliénés de Beaufort, de St-Jean de Dieu et de St-Fernand d'Halifax ; différents autres services exigent un crédit de \$37,776, ce qui donne en tout \$267,776, soit la somme que l'année dernière.

Différents services tels que l'administration des terres de la Couronne, le fonds des pensions, la Gazette Officielle de Québec, les timbres et les licences, etc., etc., demandent des crédits s'élevant à \$200,811, soit \$29,827.40 de moins que pour l'année présente.

Nous arrivons enfin à la dette publique. Le montant intérêt à payer en y joignant l'amortissement, exige un crédit de \$1005,829.31, soit \$20,000 de plus qu'il ne vous a été demandé à la dernière session.

Les services des chemins de fer demandent environ \$284,000 ; comme je l'ai déjà dit, il est impossible de faire une évaluation correcte des crédits pour les chemins de fer, j'ai exposé plus haut les motifs de cette impossibilité.

Comme j'ai dit les revenus de la prochaine année fiscale sont évalués à \$3,055,122.85, et de ce que je viens de vous dire, le résultat que les dépenses se monteront à \$2,939,693.55, soit \$115,429.25 de moins que les recettes, pendant cette dernière année, nous ne trouverons probablement de la marge par suite de la nécessité de crédits supplémentaires.

Je ferai remarquer que l'évaluation des dépenses comprend \$112,120 affectées à des dépenses extraordinaires, telles que la subvention aux chemins de fer Q. M. O. et O. R., la construction du parlement et celle du Palais de Justice ; par ce fait les dépenses ordinaires pures se trouvent réduites à \$2,827,693.55.

L'hon. M. ROBERTSON a terminé son discours par de courtes considérations sur la question irlandaise, il n'est pas de ma compétence, à moi, de discuter cette question, mais il me sera permis d'exprimer l'espoir qu'une solution pratique, pacifique et amiable des difficultés qui agitent la Grande Bretagne, pourra être trouvée, qu'elle sera telle, que l'unité de l'Empire soit préservée, que tous les peuples qui la composent soient reconciliés et que l'harmonie existe d'un bout à l'autre de l'Empire. En terminant il me sera permis d'exprimer l'espoir que tous les membres de cette Chambre, de quelque côté qu'ils se sentent, sauront toujours faire leur devoir, de telle sorte qu'il puissent être dignes de leur mandat, pendant notre vie, nous avons bien reçu, nous, notre Dieu, notre patrie et nos concitoyens.

Fils d'arrangée Un coup de balai de temps à autre dans les fils d'arrangée qui enlaidissent le langage de nos journaux, ne peut que faire du bien. La prépreté assainit tout.

L'ouvrage n'est pas gai, mais il est utile.

L'abus de l'éprouve. C'est le Courrier de Saint-Hyacinthe le coupable.

Après avoir annoncé la mort d'un adulte, il dit :

"Que la famille du défunt veuille bien accepter nos condoléances à l'occasion de l'épreuve douloureuse qui vient de l'atteindre."

Une épreuve qui atteint, c'est joliment risqué, mais passons.

C'est maintenant le tour d'un enfant. Le même cliché va servir :

"Nos sympathies bien cordiales sont acquies à M. et Madame... dans la douloureuse épreuve qui vient de les atteindre."

Il semble que l'on pourrait un peu varier la note. J'admets que le confrère a essayé, mais ça ne suffit pas. En effet, dans le premier cas, il a parlé de "l'épreuve douloureuse", et dans le second "de la douloureuse épreuve". C'est aussi bien réussi que bonnet blanc et blanc bonnet.

Pour un échevin capable, c'est un échevin capable que l'échevin Jean Notte. Pour un notaire, avocat, pour un homme qui est censé savoir sa langue. A preuve, ses récentes propositions formulées au Conseil de ville.

Lisez moi ça :

"Yu qu'il est dans l'intérêt général des cotisables que les dépenses contrôlables, tel qu'employés et salaires, soient diminués, afin que les citoyens ne soient pas écrasés par les taxes."

Un employé c'est une dépense contrôlable.... par devant maître Jean Notte, sinon aux yeux de la gramme et du bon sens.

Mais ce n'est pas le plus beau :

"Et que chaque chef de département fasse à ce conseil un rapport constatant quel on quels employés dont la cor poration peut se dispenser de services et quelle réduction de dépenses peut-être faite."

Un homme dont on peut se dispenser des services de ! Mais c'est vous, M. Jeanotte !

Voilà un français dont le moindre défaut est d'être de l'anglais retourné. "L'épique que j'achète mes œufs de la maison que je vais entrer dans", ou "le cuir que l'on fait mes bottes avec", ou "l'adversaire que je combats contre", ou "les tréteaux que je monte dessus", — voilà autant de phrases qui égarent en valeur celle de l'échevin-notaire-avocat.

Et cela voudrait conduire Montréal !

Relevons en passant une grosse faute du *Canada*, d'Ottawa :

"La société de bienfaisance Saint-Antoine de l'adieu vient de faire l'acquisition de jolies insignes pour ses membres. Elles se composent, etc." Insigne est un calque. Apprendre cela, jeune homme de bien.

Je prends le *Monde*, le journal le moins français de langage du Dominion, le plus brutal ennemi de la langue.

ser des services de ! Mais c'est vous, M. Jeanotte !

Voilà un français dont le moindre défaut est d'être de l'anglais retourné. "L'épique que j'achète mes œufs de la maison que je vais entrer dans", ou "le cuir que l'on fait mes bottes avec", ou "l'adversaire que je combats contre", ou "les tréteaux que je monte dessus", — voilà autant de phrases qui égarent en valeur celle de l'échevin-notaire-avocat.

Et cela voudrait conduire Montréal !

Relevons en passant une grosse faute du *Canada*, d'Ottawa :

"La société de bienfaisance Saint-Antoine de l'adieu vient de faire l'acquisition de jolies insignes pour ses membres. Elles se composent, etc." Insigne est un calque. Apprendre cela, jeune homme de bien.

Je prends le *Monde*, le journal le moins français de langage du Dominion, le plus brutal ennemi de la langue.

Nu méro du 1er avril :

"...et le malheureux rebel a été pendu." C'est rebelle qui faut.

"Le colonel..." fait l'acquisition d'un superbe poulin des prairies. C'est poulain qu'il faut.

"Je jure que je suis satisfait, après avoir pris connaissance de ces états et de ces pièces justificatives, que le compte de M. L. ... est surtire de." C'est n'est pas stricte qu'il fallait là, c'est convenue.

Voilà un mandit anglicisme qui régnait souverain parmi les marchands et les commis de notre province. C'est un des plus difficiles à extirper.

Un coup de cœur, messieurs les journalistes, voyons !

Un autre numéro du *Mon* le parle des travaux de *monne* pour *monnerie*.

Où est-ce que j'ai lu l'autre jour que la police avait apparu au coin d'une rue où se trouvaient grand nombre de voleurs, "le volier" de ceux-ci s'écria aussitôt : "Je ne sais plus, je sais bien qu'il n'y aient pas de voler mais *volle* ou bien *troupe*, ou bien *bande*, etc., voler n'est pas français."

J'ai suivi le procès Labbé, et je trouve que M. Corneille s'objectait trop souvent aux interrogatoires de ses confères. Je n'objecte pas à l'exercice de son droit d'avocat, mais j'objecte à ce qu'il s'objecte.

S'objecter est français, mais pas dans ce sens.

Prière à l'*Étendard* de ne plus dire : "Nous avons reproduit de nos échanges *carapennes* etc."

Le peuple dit volontiers : j'ai fait une bonne échange, mais nous ne devons pas suivre le peuple dans ce péché.

J'ai assurément beaucoup de sympathie pour mes confrères quand un malheur les atteint, j'ai donc appris avec peine l'accident qu'est arrivé au fils aîné de M. Tarte, rédacteur de l'*Événement* et d'autres journaux.

Mais je voudrais qu'on ne m'annonçât pas la chose en employant des termes qui ne sont pas français.

Le jeune enfant jouait avec une canette de poudre, dit le journal, et celle-ci éclata, et celui-là fut blessé.

Je voudrais savoir dans quel dictionnaire on trouve le mot canette. Je connais le mot anglais *canister* je connais aussi le mot français *boîte à poudre*, qui y répond.

Jusqu'aux bons journaux qui s'occupent !

LE PEUPLE

MONTRÉAL, 15 MAI 1886

COURRIER.

La grève des tailleurs à New-York est finie.

Le choléra augmente de violence en Italie.

C'est aujourd'hui que la fête des arènes est célébrée à Montréal.

M. Delyannis, premier ministre de la Grèce refuse de quitter les chambres.

Herr Most, le chef socialiste, a été mis en état d'arrestation à New-York.

Les Cheraliers du Travail doivent tenir une convention générale à Cleveland le 25 courant.

Le *Navastion* dit que la guerre seule peut régler la question de frontière entre la Chine et la Russie.

35 nouveaux cas de choléra et 11 décès sont signalés aujourd'hui à Bari, à Venise, 9 cas et 7 décès et à Brindisi, 3 nouveaux cas et pas de décès.

La Gazette de Londres annonce l'élévation de la paire de baron Thomas Erskine May, avec le titre de baron de Farnborough.

On constate que le nouveau tarif allemand contrairement à l'attente de l'industrie, nuit plutôt qu'il ne profite aux industries du pays.

Le bill assujettissant au contrôle du gouvernement toutes les institutions dans les provinces polonaises a été adopté en deuxième délibération, par la diète russe.

LA DETTE

L'hon. M. Robertson expose comme suit le bilan de notre province au 30 juin 1885 :

PASSIF	
Dettes consolidées.....	\$18,233,853.34
Emprunts.....	637,738.45
Subventions aux chemins de fer.....	1,255,013.45
Balances de l'estimation des dépenses de l'année.....	135,000.00
Balances de l'estimation du Palais de Justice.....	154,700.00
Balances pour terrains et autres dettes du chemin de fer du Nord.....	86,897.49
Fonds de retraite des titulaires.....	87,071.79
	\$20,560,075.72

Ainsi, c'est assez coquet, nous sommes à la tête de 20 millions et demi de passif.

Mais, M. Robertson prétend que nous avons un actif, il le détaille comme suit :

PASSIF	
Partie du prix de vente du chemin de fer du Nord.....	\$ 600,000
Balances du prix de vente du chemin de fer du Nord.....	7,000,000
Subventions des chemins de fer.....	\$7,000,000
De l'Acte 47 Viet, chap 8.....	\$2,324,000.00
Dépôts spéciaux.....	1,000,000.00
Fonds en banque.....	265,481.56
Coût de l'école Jacques-Cartier à Montréal.....	138,318.02
De l'Acte 47 Viet, chap 8.....	50,000.00
De l'Acte 47 Viet, chap 8.....	147,579.50
Cité de Montréal.....	50,000.00
Cité de Montréal.....	75,229.96
Cité de Montréal.....	53,618.87
	\$11,774,645.21

Laissant, au 30 juin 1885, une balance du passif sur l'actif de..... 8,815,430.51

Tout cela est bel et bon, mais il faudrait pourtant s'entendre.

Nous sommes sûrs de la solidité du passif, puisque c'est nous qui devons payer, nous savons que nous paierons, mais pouvons-nous être aussi sûrs de l'actif et savoir si nous serons payés ?

Pour cela il n'est pas mauvais d'établir un peu des comptes de l'actif avant de les prendre pour de l'argent comptant et de les soustraire ainsi d'un seul trait de plume de notre passif.

D'abord, un fait assez étrange à constater, c'est que, bien que notre passif ait diminué sur celui de l'année dernière de \$100,000, la balance du passif sur l'actif se trouve encore augmentée de près de \$100,000, ce qui est assez regrettable.

En 1881 :

Le passif était de..... \$20,095,518

L'actif était de..... 12,390,580

Ce qui laissait une différence de \$8,704,938, contre \$8,815,430 en 1885.

Si l'on prend point par point ce que M. Robertson intitule l'actif de la province.

On trouve :

1. Les \$600,000 de la vente du chemin de fer Québec, M. O. et O., dont \$75,000 sont flambés à la Banque d'Échange et dont \$150,000 ont été employés à acheter des débiteurs du palais de Justice à 50% qui ne paieront même pas l'intérêt.

En effet, l'intérêt doit être payé par des débiteurs des municipalités qui, en neuf mois du 30 juin 85 au 31 mars 86 ont fourni en tout \$1,766,84, c'est à dire, pas même 1% du total de la dette, n'est-ce pas ?

Quant aux autres sept millions, nous ne les tenons pas encore et nous ne sommes jamais sûrs de les tenir, quand il nous les faudra ; mais, par contre nous sommes sûrs d'avoir à payer nos emprunts à dates fixes.

De même pour l'argent du gouvernement fédéral, sommes-nous sûrs de pouvoir le toucher quand nous en aurons besoin.

C'est encore la même chose. Il est parfaitement vrai que nous touchons les intérêts, mais avec quoi paierons-

nous nos emprunts quand on nous les réclamera ?

Ce sont là les deux gros articles de l'actif et on voit comme ils sont peu rassurants pour nous et combien il faut avoir le cœur léger pour nous dire comme le fait le *Tribune* : "vous n'avez rien à craindre de la dette, nous avons un actif."

Non, l'opposition a bien raison de s'effrayer des dimensions de notre passif, elle a raison de veiller et d'crier gare et fasse le ciel que nous ne nous apercevions pas un peu tard qu'on a eu tort de méconnaître ses avis.

L'affaire des "blind Shares"

L'affaire des "blind Shares" touche à sa fin.

Monsieur Edgar a retourné sur le gril MM. White, Jamieson et par suite Bowell de telle façon qu'il s'est attiré une haine corse de toute la suite conservatrice.

Hier, M. Edgar a terminé devant le comité des privilèges et élections, son exposé.

Pendant le cours de son discours, il s'est passé une scène qui démontre bien l'état de surexcitation d'esprit de toute la bande des pillards d'Ottawa depuis les bruyantes révélations des spéculations Beauty-Woodworth et White-Jamieson.

M. Edgar accusait M. John White d'avoir travaillé à procurer à la Cie de colonisation de la Shell River des terres aux mêmes conditions qu'à la Cie de Prince Albert, M. John White se leva et dit à M. Edgar :

"Vous mentez."

M. Edgar se tourna vers le président et protesta contre cette insulte.

M. Girouard, le président, rappela M. John White à l'ordre.

Alors, on vit le ministre de l'intérieur, l'hon. M. T. White, celui qui a déjà pris sous sa protection les Beauty et les Woodworth, se lever et prenant à nouveau sous son égide M. John White protester contre l'appel de M. Edgar au président du comité, sous prétexte que M. Edgar n'est pas membre du comité.

M. Mulock se leva et déclara qu'il était donné de voir un ministre prendre sous sa protection un homme qui insultait un député dans l'exercice de ses fonctions.

M. John White lança alors une nouvelle insulte à M. Edgar.

M. Blake protesta énergiquement contre cette conduite indécente et contre l'immoralité commise par le ministre de l'intérieur qui s'était produit devant le comité.

Ces gens-là perdent toute mesure.

M. Davies a présenté un rapport résumant les faits et M. McCarthy présente un contre-rapport pour la défense.

Ces rapports seront examinés jeudi.

LE BUDGET

L'hon. M. Robertson a enfin mis au monde son discours de budget.

Cette opération laborieuse est surveillée chaque année avec une attention soutenue par toute une assistance de parents et d'amis, qui attendent anxieusement le premier cri du nouveau né pour repandre la bonne nouvelle dans les campagnes et les circonscriptions électorales et annoncer à tous la venue du messie, si longtemps attendu, la naissance du surplus tant désiré, tant de fois promis, quelquefois affirmé et jamais atteint.

Les discours prononcés par M. Robertson ne déparera pas la lourde liste de ceux que nous avons entendus de lui.

Il a prononcé naturellement en anglais, c'est son habitude. C'est regrettable, mais c'est son habitude.

Comme toujours aussi, il faut une longue étude de ce fatras financier pour pouvoir y découvrir quelque chose et comprendre réellement où le trésorier a voulu en venir et ce qu'il a voulu nous dire.

C'est un peu guère qu'après avoir entendu la contre-partie, c'est-à-dire la critique du discours par l'autre côté de la Chambre, qu'il est possible se faire une idée quelconque de la valeur des prétentions du trésorier.

Pour aujourd'hui nous nous contenterons d'enregistrer les prétentions de M. Robertson en autant qu'elles sautent à l'œil à la première lecture du rapport.

M. Robertson prétend d'abord qu'il y a un surplus des recettes ordinaires sur les dépenses ordinaires de \$24,350.

C'est le fameux surplus.

D'un autre côté, M. Robertson établit comme suit l'état de la province :

Passif..... \$20,560,075.72

Actif..... 11,774,645.21

Quel semblait-il laisser un excès du passif sur l'actif au 30 juin 1885 de \$8,815,430.51. Voici quelques notes en gros les prétentions de M. Robertson.

Ce sont les mêmes que nous entendons répéter chaque année, toujours les mêmes chiffres, toujours le même actif, qui ne s'augmente pas d'une année à l'autre ; qui est toujours aussi mauvais cette année qu'il était l'année dernière.

La seule différence, c'est qu'en juin 1881, nous avions \$900,000 environ en caisse et qu'en juin 1885, nous n'en avons que \$265,000, c'est la seule modification notable.

Quant à la façon dont on est parvenu à établir le surplus, nous allons bientôt la voir dévoiler en Chambre et elle est bien simple.

Elle est vieille comme le monde.

Elle consiste simplement à Québec comme à Ottawa à porter au compte du revenu ordinaire ce qui devrait être compté au compte du capital ; à s'abstenir d'amortir la dette, puis à porter en recettes les détournements des employés.

De cette façon on peut balancer les comptes suffisamment pour l'épaveur du public et afficher un surplus qui n'existe que dans les dépenses.

Les estimés pour 1886-87 sont encore plus mirobolants. On voit qu'il s'agit de la bagne électorale et qu'il faut à tout prix éblouir les populations, qu'il y ait ou non.

Une fois les élections passées, si on reste en s'arrangeant toujours ; si on est battu, tant pis.

Aussi, rien ne coûte et on ne pro-

met rien moins que \$150,000 de surplus.

Tout cela ne prendra pas.

Nous attendons pour repaier de ces fameux discours que la discussion ait été faite en Chambre et que la lumière ait été apportée par l'opposition dans l'obscurité intentionnelle du discours de M. Robertson.

Le Home Rule

La *Minerve* est entièrement d'avis que sir John a bien fait de tout mettre en œuvre pour empêcher de passer les résolutions proposées par M. Blake, en faveur du Home-Rule.

D'abord, dit-elle, M. Blake n'était pas sincère.

Avez-vous jamais rien vu de plus farouche que ces bonnets gens, dont le raisonnement, lorsqu'il s'agit de l'opposition à une mesure honnête ou intelligente proposée par les libéraux, est de prétendre que les libéraux ne sont pas sincères.

M. Blake vote contre l'exécution de la loi.

Pas sincère, s'écrie la *Minerve* ! M. Mercier condamne l'exécution de la loi.

Pas sincère, vocifère la *Minerve* ! M. Blake propose de manifester les sympathies du Canada pour le Home Rule en faveur de l'Irlande.

Pas sincère, gémit la *Minerve* ! M. Gladstone propose une loi en faveur du Home Rule et risque du coup sa vie politique.

Pas sincère, hurle la *Minerve* ! "Franchement, dit-elle, M. Gladstone ne paraît pas avoir joué un beau rôle dans cette affaire, tout en l'approuvant de vouloir rendre justice à l'Irlande."

Est-il possible de rien voir de plus odieusement grotesque et de plus attristant.

Mais ce qui est encore plus triste pour nous, c'est de songer que dans ce vote honteux et stupide par lequel il a été décidé d'envoyer les résolutions du *Home Rule* à Sir Ch. Tupper, le gouvernement qui n'a remporté le vote que par 10 voix de majorité, a été sauvé de la débâcle par des Canadiens français.

Ce sont les pendants canadiens-français qui ont sauvé leur chef orangeiste.

Ce sont les Benoit, Blondeau, Fortin, Landry, Langevin, Ouellet, Riopel, Tassé, Vanasse et Valin, dix Canadiens-français qui ont servi à annuler pratiquement l'expression des sympathies des Canadiens pour l'autonomie de l'Irlande !

Electeurs irlandais, souvenez-vous ! Dans sa défaite, M. Blake aura une consolation, c'est que toutes les sociétés irlandaises ont exprimé leur adhésion aux résolutions qu'il a proposées.

Et même, pas plus tard que samedi, le *Young Men's Reform Club*, de Montréal, passait la résolution suivante :

"Que le *Young Men's Reform Club*, de Montréal, approuve chaleureusement la position prise par Sir John A. Macdonald, en faveur de la question du Home Rule Irlandais."

Immédiatement après, il était résolu, par dépêche, cette résolution au chef du parti libéral, à Ottawa.

La *Minerve* va encore dire que ce n'est pas sincère !

La sécession

La législature de la Nouvelle Écosse, vient de voter à l'unanimité, moins six voix, des résolutions favorables à la rupture de la Confédération. Nous n'en sommes pas autrement surpris.

La tendance des habitants de cette province, à toujours être favorable à l'annexion aux États-Unis ; et l'on se rappelle qu'à l'époque de la Confédération, son vote avait été plus que difficile à enlever.

Mais, il convient d'ajouter au vote de la législature de la Nouvelle Écosse, les déclarations faites cet été, à Londres, par M. Ferguson, le premier ministre de l'île du Prince Édouard, en faveur de la rupture du lien fédéral.

Et de deux !

Qu'en pense Sir John A. Macdonald ?

Il n'y a pas longtemps que le *Winnipeg Siftings* publiait une lettre de Sir John, dans laquelle, le chef orangeiste faisait éventuellement appel aux fidèles habitants de Winnipeg contre les Canadiens-français.

Les membres du Parlement de la Nouvelle Écosse ne sont pas, que nous sachions, des Canadiens-français !

Et l'île du Prince Édouard ! Elle ne compte pas, croyez-vous, beaucoup d'habitants de notre race.

Quels sont donc ceux qui auront prononcé les premiers ce mot de séparation ?

Ce sont des anglais, des anglais pur sang.

Et de quel côté est le loyalisme ?

Nous laissons la réponse à faire aux bourgeois de Rich.

Que pense le *Mail* qui croyait naguère indispensable de recommencer la conquête ?

Voilà à quel point le Nord-Ouest, à la conquête de la Nouvelle Écosse et à traiter ses compatriotes anglais comme de vulgaires acadiens ?

Nous grands hommes d'Ottawa ferons bien d'y réfléchir sérieusement.

C'est à quel point le Nord-Ouest, à la conquête de la Nouvelle Écosse et à traiter ses compatriotes anglais comme de vulgaires acadiens ?

Nous grands hommes d'Ottawa ferons bien d'y réfléchir sérieusement.

C'est à quel point le Nord-Ouest, à la conquête de la Nouvelle Écosse et à traiter ses compatriotes anglais comme de vulgaires acadiens ?

Nous grands hommes d'Ottawa ferons bien d'y réfléchir sérieusement.

C'est à quel point le Nord-Ouest, à la conquête de la Nouvelle Écosse et à traiter ses compatriotes anglais comme de vulgaires acadiens ?

Nous grands hommes d'Ottawa ferons bien d'y réfléchir sérieusement.

C'est à quel point le Nord-Ouest, à la conquête de la Nouvelle Écosse et à traiter ses compatriotes anglais comme de vulgaires acadiens ?

Nous grands hommes d'Ottawa ferons bien d'y réfléchir sérieusement.

C'est à quel point le Nord-Ouest, à la conquête de la Nouvelle Écosse et à traiter ses compatriotes anglais comme de vulgaires acadiens ?

ment lui-même qui a trouvé le moyen de désaffectionner en une heure le Canada français.

Aujourd'hui c'est la Nouvelle Écosse qui demande à se séparer.

Voilà les fruits de la politique conservatrice !

L'AR-CE PAR-LÀ

Le bruit court très sérieusement à Québec que les élections générales pour le parlement provincial auront lieu au mois de juillet.

Un terrible incendie vient encore de dévaster la plus grande partie de la malheureuse ville de Hull.

On dit que 200 familles sont sans abri par suite de ce douloureux accident.

Nous avons déjà parlé des résolutions qui étaient proposées devant la législature de la Nouvelle Écosse pour demander la sécession de la Confédération.

Ces résolutions ont été adoptées samedi à minuit par l'unanimité de la Chambre, moins six.

Nous reviendrons sur ce fait d'une haute importance.

Le grand financier du *Courrier du Canada*, dit :

Le surplus réel de la dernière année fiscale est d'après M. Robertson, de \$34,920.

C'est à peu près le résultat auquel nous étions arrivés dans nos calculs, comme nous l'avons déjà rapporté plus haut.

La différence est causée par le fait que M. Robertson a mis dans les recettes ordinaires certains revenus qui sont actions en cours, placés au rang des recettes extraordinaires.

C'est bien cela !

La raison pour laquelle les libéraux découvriraient qu'il n'y a pas de surplus du tout, pas même \$10,000, c'est que le *Courrier du Canada* met encore dans les recettes ordinaires certains revenus que nous avons déjà placés au rang des recettes extraordinaires.

A l'avenir, la Chambre d'Ottawa siégera le samedi. C'est à dire qu'elle prorogera la session. Peut-être aura-t-elle lieu le 24.

La province est complètement inondée à l'heure qu'il est par la littérature pendulaire.

Les partisans de la corde, à Ottawa, viennent d'adresser, à chacun des électeurs de leur comté, copie du discours de l'hon. M. Thompson sur la question Rich.

Ordre vient d'être donné aux propriétaires du *Canadien* d'imprimer 50,000 copies du discours de M. Desjardins, M.P.P.

La danse est commencée pour les pendants de Québec.

M. Faucher de St. Maurice a été brûlé en effigie à St. Valier, comté de Bellechasse, samedi soir.

Il y aura dimanche prochain, après vêpres, une assemblée des électeurs du comté de Nicolet, à Bécancour, pour protester contre le vote de M. Dorais sur la question Rich.

Tous les pendants sont invités à comparaître.

—On télégraphie de Trois-Rivières, 10 mai.

M. Frs Desaulniers M.P.P. sera pendu ce soir à Yamachiche à la même potence qui a servi à pendre les ministres les seize novembre dernier.

Un bon incident à propos de l'élection de Verébères, raconté par le correspondant d'Ottawa de l'*Étendard* :

Un député *costor*, à qui un télégramme priait de venir à Québec, avait une dernière affaire à régler, c'était de faire le bonnet de la corde d'un prétendu succès de leur mauvaise cause.

C'est cet homme qui, par 145 voix, leur dit : "C'est une mauvaise idée de se livrer à une joie extravagante et d'insulter les canards. De suite, l'un d'eux se rendit auprès de Sir Hector et l'informa de l'heureuse nouvelle."

C'est exactement la majorité que j'avais prévue. Entre 145 et 150 nous avions pris nos mesures pour cela ; nous avions fourni tout ce qu'il fallait ; Desjardins (de Montmorency) était là ; j'avais ce que je considérais comme un succès."

Un demi-heure après, les amis de la corde avaient l'exacte nouvelle. C'était une défaite de 145 de minorité qu'il fallait enregistrer. Le premier qui se hâzarda à porter cette nouvelle à Sir Hector fut fort mal reçu. L'honorable ministre vit dans cette formation une tentative de la mystérieuse, une insinuation, sans calcul et l'effusion de ses moyens ne pouvait ainsi être trouvée en défaut.....

La *Minerve* soutient que les explications de ce résultat sont venues le consolider, en démontrant que ce résultat provient clairement de la stérilité du mouvement Rich.

La *North West Review* publiait samedi un article relatif au bruit qui courait de la nomination possible du sénateur Girard au Manitoba au poste de La Gouverneur des territoires du Nord-Ouest.

Elle fait à cet effet un éloge pompeux de la conduite du sénateur Girard en 1870.

La revue oublie malheureusement de ne pas mentionner que le sénateur Girard n'est pas le même que le sénateur Girard d'aujourd'hui.

Un exilé indigène, un long fusil en l'air, traverse le chemin, au pas tranquille de sa monture ; il songe sans doute à la réception que lui prépare sa docile fiancée.

Puis une femme, dont les nœuds sont de taches blanches dans les cheveux de verdure qui l'entourent.

Ces vaches, aux flancs arrondis, mangent l'herbe du champ et broutent un instant leurs gros yeux ronds sur la voiture qui file comme le vent.

Un éclair d'argent, aux bords sinués et verdoyants, annonce un clair ruisseau dont le mince fil d'eau frétille allègrement sur un lit de brèches cailloux.

Et une source thermale, aux ondes bouillantes, près de laquelle est construit un magnifique hôtel, vient un instant faire diversion au grand contentement de la nature.

Fumant un bon cigare, j'admire ces scènes diverses, plongé dans la somnolence engourdie d'un réveil tranquille.

Soudain, un mouvement de ma voisine m'arrache à ma contemplation. Avec un sang généreux, elle m'avait pris la main, qu'elle soulevait légèrement, montrant à son compagnon une assez jolie bague que je portais.

Galant jusqu'au bout des doigts, j'enlève le bijou et le livre à l'admiration de mes deux compagnons.

On se le passe d'une main à l'autre.

Ce journal, conservateur sincère, indérubable, ne peut pas cacher le dégoût que lui causent les scandales qui viennent de se dérouler à Ottawa, ceux de Beauty-Woodworth et de White-Jamieson.

Il va jusqu'à dire que devant de pareilles choses les électeurs doivent signifier à ces députés leur obligation de se retirer de la politique.

De telle avis doivent donner à penser aux tristes auteurs de ces spéculations.

Fantaisies d'outre-monde

VIII — LA HOUE

Mahomet est un garçon qui a occupé quinze siècles. Il n'était donc pas imbécile. Mais avouons qu'il n'était pas très considérablement avec ses horribles mystiques. Ajoutons que ses descendants sont indignes de leurs destinées, car, si je me rappelle bien, le prophète promettait sept houis à chacun de ses héros. Or, que la terre me confonde, mais je m'en souviens pas mal des sept houis de Mahomet, à qui je préférerais.....

Enfin, soyez juste et racontons une petite histoire personnelle, qui fera ressortir la beauté d'une jeune dame orientale, dont l'œil noir me caressa un instant.

C'était en 1876. En ces temps reculés, une bonne étoile m'avait conféré quelques succès que je comptais tous les jours.

En septembre, je prenais le coupé à Saida, pour Mascara. Expliquons le coupé. Ce mot désigne les trois meilleures places d'une diligence. Règle générale, je prenais toutes les

FEUILLETON

L'HERITAGE

JEAN TOURNIOL.

— Il te fallait bien. — Il prend

notre pauvre tante de chaudière, que

l'on avait malade, et l'on s'en va

à l'école. De là, on va à l'école.

— Tu n'as donc rien dit que je le

sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le

sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le

sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le

sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le

sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le

sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le

sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le

sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le

sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le

sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le

sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le

sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le

sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le

sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le

sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le

sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le

sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le

sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le

sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le

sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le

sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le

sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le

sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le

sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le

sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le

sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le

sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le

sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le

sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le

sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le

sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le

sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le

sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le

sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le

sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le

sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le

sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le

sois ?

parce que je devine en lui un ennemi, et il est impossible qu'il n'ait aimé sincèrement. Dans quel dessein jette-t-il la comédie à laquelle tu t'es laissé prendre ? Je l'ignore. Mais je te jure que dans tout ce qu'il a dit, il n'y a rien de vrai que ceci : notre père doit une grosse somme à un financier de Paris. Et lui-même n'a pu apprendre le nom de ce financier !

— Il le cherche, et il espère le découvrir, surtout si nous voulons bien lui confier les lettres que mon père recevait tous les mois.

— Tu lui as donc dit que je le sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le sois ?

— Tu n'as donc rien dit que je le sois ?

on doit vingt-quatre mille, à lui prêtés en 1774, par M. de la Beaudoisère. La note le dit.

— Elle ne dit pas : mille louis prêtés, mais elle observe, timidement, Elle dit : remets.

— C'est la même chose. Si cet or

est la propriété de mon père, il n'aurait pas pu la prêter à un financier d'aujourd'hui.

— Et de plus, tu sais combien cette cassette te préoccupe à tes derniers moments. Ses yeux m'ont commandé de la prêter ; la m'a-t-elle commandé de la rendre ?

— Or, si j'avais eu le temps d'ouvrir le coffret devant lui.

— Eh bien ! nous le rendrions, puis

pas touché. Nous écririons à M. de la Beaudoisère pour lui dire que nous ne pouvons pas lui rendre la somme à sa disposition.

— Nous lui demandons ce même temps si c'est lui qui adresse des lettres à nos parents.

— Il est heureux vraiment que tu ne sois pas engagé. C'est tout ce qu'il faut, et nous avons assez parlé de maître Frouin. Il est temps que nous nous occupions de choses plus sérieuses. Sais-tu ce qu'il y a dans ce coffret, Martial ?

— Tu l'as donc ouvert ?

— Surtout. Notre père, en me

commandant de l'empire, m'a dit que je devais être un homme d'ordre. Et je vais l'avoir encore de vant toi. Tu vas voir ce qu'il contient.

— Tout en parlant, ma sœur avait

ouvert le coffret, et le couvercle s'était levé aussitôt.

— Voici d'abord l'acte de baptême

de notre mère, dit Jeanne.

— Elle tire de la cassette un papier

jauni par le temps, et elle le déplie

avec ses yeux.

— J'y lis, non sans peine, que l'écrite

ture n'est pas très nette, car, le 15

février 1740, le sieur Vidard de

Saint-Clair, curé, et le curé Flori-

mer de Saint-Louis, vicaire d'un cha-

peau de Saint-Louis, ont, en

qualité de parrain et de marraine, lé-

galisé les fonts baptismaux de Saint-

Marcus, un enfant du sexe féminin

qui avait reçu les noms de Anne-

Vierge, et qui était fille légitime

de Joseph Bonnet de Malville et de

Marie Victoire de Camille, son épouse,

complices tous deux, à Paris.

— L'examen de cette pièce ne m'éton-

ne. Nous n'avons aucune tradition

de famille ; mon père ne nous a

parlé que de sa vieillesse, et de son

parlementaire de son origine, et je

me métais jamais préoccupé de mes

ancêtres. Je fus cependant un peu

surpris de voir que je descendais de

deux nobles personnages, et je di-

ais : quel honneur !

— Elle me dit : c'est l'acte de

baptême de notre mère.

— Elle me répondit :

— Tu ne le rougis donc plus

qu'elle s'appelle Anne-Gonzève ?

— Moi, je ne le ai pas oublié, ces deux

nommes si doux.

— Je baissais la tête pour qu'elle ne

me vît pas que je rougisais. Le fait est

qu'il y avait de la gêne à garder la mémoire de

ma mère, bien mieux que Jeanne,

qui n'avait que sept ans quand nous

l'avions perdue, alors que moi, j'en

avais dix. Mais j'étais dans un âge

où l'on songe beaucoup plus à son

présent qu'à son passé, et même qu'à l'ave-

nir.

— Ma sœur n'en avait dit assez pour

me faire regretter mon éducation, et

elle ajouta tout de suite :

— Il n'est pas possible que tous

les parents de notre mère soient

morts.

— Mon père ne nous a jamais ap-

prisé qu'il nous restait un seul.

— Peut-être était-il brisé avec eux.

— Nous les cherchons.

— Je ne devais pas par quel moyen,

ni dans quel but elle voulait les cher-

cher ; mais je ne fis pas d'objection.

— Voici, maintenant, reprit Jean-

ne, un autre document, un simple car-

te qui portait une seule ligne d'écriture ;

voici une note écrite de la main de

mon père, une note où il nous a adressés d'adieu. Au Dauphin, couronné, cher Frouin, rue des Orléans, Saint-Hippolyte.

— Il n'est pas possible que tous

les parents de notre mère soient

morts.

— Mon père ne nous a jamais ap-

prisé qu'il nous restait un seul.

— Peut-être était-il brisé avec eux.

— Nous les cherchons.

— Je ne devais pas par quel moyen,

ni dans quel but elle voulait les cher-

cher ; mais je ne fis pas d'objection.

— Voici, maintenant, reprit Jean-

ne, un autre document, un simple car-

te qui portait une seule ligne d'écriture ;

voici une note écrite de la main de

mon père, une note où il nous a adressés d'adieu. Au Dauphin, couronné, cher Frouin, rue des Orléans, Saint-Hippolyte.

— Il n'est pas possible que tous

les parents de notre mère soient

secrets de certaines bisbetiques féminines. Et je me demandais si tout plus pour moi, Jeanne t'aurait pas les yeux de la pauvre, excepté Naou qui, lui, l'appelait toujours mademoiselle et lui disait jamais un mot familier.

Cette fois il se montra plus respectueux encore que de coutume, et il me fit un salut d'adieu, et se dirigea vers la porte. Je ne le vis plus. Je ne le vis plus. Je ne le vis plus.

— Ouï, deux ou trois cents livres que nous mettrons dans nos poches pour les besoins de la route. Le reste de notre trésor sera bien caché, vous le savez. On n'assassinait pas deux personnes pour trois cents livres. Et puis, j'aurai que les auberges ne sont pas des repaires de brigands.

— Non, certes. Dans le bourg de Lantier, où vous coucherez le premier soir, l'hôtelier du *Chêne blanc* est tenu par un ancien soldat de marine qui est un brave homme; mais il ne faudrait pas vous fier à tous les auberges.

— Tenez l'entrée du bois de la Jonchère, que vous traverserez avant d'arriver au bourg, il y a une maison où on reçoit les voyageurs et où vous serez fort de vous arrêter.

— Si cette maison est tenue par des coquins, nous nous garderons bien d'y aller. Et Jeanne en souriant, nous serions de trop bonne prise avec nos louis d'or et nos écus. Je n'ai pas la moindre envie d'être curé M. M. le voleur.

— Mon Dieu! reprit Nassou, les maîtres du *Chêne blanc* ne sont pas précisément des voleurs. Ils font la contrebande du sel et ils hébergent de préférence des contrebandiers comme eux. Leur auberge se trouve sur les confins de trois provinces, le Limousin, la Marche et le Berry. C'est pour cela que les fraudeurs s'y donnent rendez-vous. Les droits sur le sel sont beaucoup plus élevés dans le Berry, et on gagne gros à y introduire cette marchandise là, quand on n'est pas pris par les gens de la gabelle.

— Ce mot de gabelle me rappela tout de suite que notre père avait été employé jadis dans les Fermes du sel. La gabelle faisait partie, et pour la première fois de ma vie, je me pris à songer que le fisc était bien dur de faire payer si cher aux paysans une denrée dont ils ne pouvaient pas plus se passer que de pain.

— Je ne savais pas encore que ce fût en étant venu à forcer tout individu au-dessus de sept ans à lui acheter chaque année au moins sept livres de ce sel, taxé à vingt fois sa valeur réelle. Je ne savais pas que les fraudeurs étaient punis des galères et, en cas de récidive, de la potence. Je ne savais pas que certains financiers s'en tenaient pour accepter les bûches et affamer le pauvre monde.

— Mais ma raison se révoltait déjà contre ces lois iniques. Je me disais que les fermiers généraux qu'élevait l'enrichissement n'étaient pas très honnêtes, et qu'il ne fallait pas être trop fier de leur argent. Et je me disais aussi que si je n'étais pas le fils d'un riche, je n'aurais pas eu de quoi payer les galères et la potence.

— Eh bien, reprit-il avec effort, si vous tenez absolument à partir, permettez-moi du moins de partir avec vous.

— Jeanne rougit et dit : — Non : c'est impossible. On ne contenterait pas le pays que nous nous sommes assurés ensemble.

— Et elle ajouta, en s'efforçant de sourire : — D'ailleurs, je vous établis gardien de ce registre. Vous ne pouvez pas désertir le poste que je vous confie.

Cette phrase incidente me rappela que je portais toujours le livre en question, et je m'écarterai : — Ma foi! Nassou, puisque tu dois l'en charger, tu vas me faire le plaisir de l'en charger tout de suite.

Je t'aurais Nassou, moi, et il me tutoyait, car nous étions les meilleurs amis du monde.

Il se rappela tout à coup qu'il ne m'avait pas accueilli aussi chaleureusement que d'habitude, et il vint m'embrasser. Il me dit même à l'oreille : — Ah! Martial, si tu pouvais détourner ta sœur de ce projet...

— Je n'aurais pas mieux demandé que de le satisfaire, mais je savais bien que je n'y réussissais pas, car j'avais déjà essayé inutilement.

Nassou s'abandonna à insister. Je n'eus qu'à lui dire que j'avais déjà essayé inutilement. Je n'eus qu'à lui dire que j'avais déjà essayé inutilement.

— Ah! Martial, si tu pouvais détourner ta sœur de ce projet... Je n'aurais pas mieux demandé que de le satisfaire, mais je savais bien que je n'y réussissais pas, car j'avais déjà essayé inutilement.

— Ah! Martial, si tu pouvais détourner ta sœur de ce projet... Je n'aurais pas mieux demandé que de le satisfaire, mais je savais bien que je n'y réussissais pas, car j'avais déjà essayé inutilement.

— Ah! Martial, si tu pouvais détourner ta sœur de ce projet... Je n'aurais pas mieux demandé que de le satisfaire, mais je savais bien que je n'y réussissais pas, car j'avais déjà essayé inutilement.

— Ah! Martial, si tu pouvais détourner ta sœur de ce projet... Je n'aurais pas mieux demandé que de le satisfaire, mais je savais bien que je n'y réussissais pas, car j'avais déjà essayé inutilement.

— Personne n'aura la pensée de nous attaquer. Nous n'avons pas l'air de voyageurs qui ont quelque chose à voler. On prendra Martial pour un garçon de ferme et moi pour une servante.

— J'en doute, murmura Nassou. Si vous n'êtes obligés de payer dans les auberges. On verra que vous avez de l'argent.

— Ouï, deux ou trois cents livres que nous mettrons dans nos poches pour les besoins de la route. Le reste de notre trésor sera bien caché, vous le savez. On n'assassinait pas deux personnes pour trois cents livres. Et puis, j'aurai que les auberges ne sont pas des repaires de brigands.

— Non, certes. Dans le bourg de Lantier, où vous coucherez le premier soir, l'hôtelier du *Chêne blanc* est tenu par un ancien soldat de marine qui est un brave homme; mais il ne faudrait pas vous fier à tous les auberges.

— Si cette maison est tenue par des coquins, nous nous garderons bien d'y aller. Et Jeanne en souriant, nous serions de trop bonne prise avec nos louis d'or et nos écus. Je n'ai pas la moindre envie d'être curé M. M. le voleur.

— Mon Dieu! reprit Nassou, les maîtres du *Chêne blanc* ne sont pas précisément des voleurs. Ils font la contrebande du sel et ils hébergent de préférence des contrebandiers comme eux. Leur auberge se trouve sur les confins de trois provinces, le Limousin, la Marche et le Berry. C'est pour cela que les fraudeurs s'y donnent rendez-vous. Les droits sur le sel sont beaucoup plus élevés dans le Berry, et on gagne gros à y introduire cette marchandise là, quand on n'est pas pris par les gens de la gabelle.

— Ce mot de gabelle me rappela tout de suite que notre père avait été employé jadis dans les Fermes du sel. La gabelle faisait partie, et pour la première fois de ma vie, je me pris à songer que le fisc était bien dur de faire payer si cher aux paysans une denrée dont ils ne pouvaient pas plus se passer que de pain.

— Je ne savais pas encore que ce fût en étant venu à forcer tout individu au-dessus de sept ans à lui acheter chaque année au moins sept livres de ce sel, taxé à vingt fois sa valeur réelle. Je ne savais pas que les fraudeurs étaient punis des galères et, en cas de récidive, de la potence. Je ne savais pas que certains financiers s'en tenaient pour accepter les bûches et affamer le pauvre monde.

— Mais ma raison se révoltait déjà contre ces lois iniques. Je me disais que les fermiers généraux qu'élevait l'enrichissement n'étaient pas très honnêtes, et qu'il ne fallait pas être trop fier de leur argent. Et je me disais aussi que si je n'étais pas le fils d'un riche, je n'aurais pas eu de quoi payer les galères et la potence.

— Eh bien, reprit-il avec effort, si vous tenez absolument à partir, permettez-moi du moins de partir avec vous.

— Jeanne rougit et dit : — Non : c'est impossible. On ne contenterait pas le pays que nous nous sommes assurés ensemble.

— Et elle ajouta, en s'efforçant de sourire : — D'ailleurs, je vous établis gardien de ce registre. Vous ne pouvez pas désertir le poste que je vous confie.

Cette phrase incidente me rappela que je portais toujours le livre en question, et je m'écarterai : — Ma foi! Nassou, puisque tu dois l'en charger, tu vas me faire le plaisir de l'en charger tout de suite.

Je t'aurais Nassou, moi, et il me tutoyait, car nous étions les meilleurs amis du monde.

Il se rappela tout à coup qu'il ne m'avait pas accueilli aussi chaleureusement que d'habitude, et il vint m'embrasser. Il me dit même à l'oreille : — Ah! Martial, si tu pouvais détourner ta sœur de ce projet...

— Je n'aurais pas mieux demandé que de le satisfaire, mais je savais bien que je n'y réussissais pas, car j'avais déjà essayé inutilement.

— Ah! Martial, si tu pouvais détourner ta sœur de ce projet... Je n'aurais pas mieux demandé que de le satisfaire, mais je savais bien que je n'y réussissais pas, car j'avais déjà essayé inutilement.

— Ah! Martial, si tu pouvais détourner ta sœur de ce projet... Je n'aurais pas mieux demandé que de le satisfaire, mais je savais bien que je n'y réussissais pas, car j'avais déjà essayé inutilement.

— Ah! Martial, si tu pouvais détourner ta sœur de ce projet... Je n'aurais pas mieux demandé que de le satisfaire, mais je savais bien que je n'y réussissais pas, car j'avais déjà essayé inutilement.

— Ah! Martial, si tu pouvais détourner ta sœur de ce projet... Je n'aurais pas mieux demandé que de le satisfaire, mais je savais bien que je n'y réussissais pas, car j'avais déjà essayé inutilement.

— Ah! Martial, si tu pouvais détourner ta sœur de ce projet... Je n'aurais pas mieux demandé que de le satisfaire, mais je savais bien que je n'y réussissais pas, car j'avais déjà essayé inutilement.

— Ah! Martial, si tu pouvais détourner ta sœur de ce projet... Je n'aurais pas mieux demandé que de le satisfaire, mais je savais bien que je n'y réussissais pas, car j'avais déjà essayé inutilement.

— Personne n'aura la pensée de nous attaquer. Nous n'avons pas l'air de voyageurs qui ont quelque chose à voler. On prendra Martial pour un garçon de ferme et moi pour une servante.

— J'en doute, murmura Nassou. Si vous n'êtes obligés de payer dans les auberges. On verra que vous avez de l'argent.

— Ouï, deux ou trois cents livres que nous mettrons dans nos poches pour les besoins de la route. Le reste de notre trésor sera bien caché, vous le savez. On n'assassinait pas deux personnes pour trois cents livres. Et puis, j'aurai que les auberges ne sont pas des repaires de brigands.

— Non, certes. Dans le bourg de Lantier, où vous coucherez le premier soir, l'hôtelier du *Chêne blanc* est tenu par un ancien soldat de marine qui est un brave homme; mais il ne faudrait pas vous fier à tous les auberges.

— Si cette maison est tenue par des coquins, nous nous garderons bien d'y aller. Et Jeanne en souriant, nous serions de trop bonne prise avec nos louis d'or et nos écus. Je n'ai pas la moindre envie d'être curé M. M. le voleur.

— Mon Dieu! reprit Nassou, les maîtres du *Chêne blanc* ne sont pas précisément des voleurs. Ils font la contrebande du sel et ils hébergent de préférence des contrebandiers comme eux. Leur auberge se trouve sur les confins de trois provinces, le Limousin, la Marche et le Berry. C'est pour cela que les fraudeurs s'y donnent rendez-vous. Les droits sur le sel sont beaucoup plus élevés dans le Berry, et on gagne gros à y introduire cette marchandise là, quand on n'est pas pris par les gens de la gabelle.

— Ce mot de gabelle me rappela tout de suite que notre père avait été employé jadis dans les Fermes du sel. La gabelle faisait partie, et pour la première fois de ma vie, je me pris à songer que le fisc était bien dur de faire payer si cher aux paysans une denrée dont ils ne pouvaient pas plus se passer que de pain.

— Je ne savais pas encore que ce fût en étant venu à forcer tout individu au-dessus de sept ans à lui acheter chaque année au moins sept livres de ce sel, taxé à vingt fois sa valeur réelle. Je ne savais pas que les fraudeurs étaient punis des galères et, en cas de récidive, de la potence. Je ne savais pas que certains financiers s'en tenaient pour accepter les bûches et affamer le pauvre monde.

— Mais ma raison se révoltait déjà contre ces lois iniques. Je me disais que les fermiers généraux qu'élevait l'enrichissement n'étaient pas très honnêtes, et qu'il ne fallait pas être trop fier de leur argent. Et je me disais aussi que si je n'étais pas le fils d'un riche, je n'aurais pas eu de quoi payer les galères et la potence.

— Eh bien, reprit-il avec effort, si vous tenez absolument à partir, permettez-moi du moins de partir avec vous.

— Jeanne rougit et dit : — Non : c'est impossible. On ne contenterait pas le pays que nous nous sommes assurés ensemble.

— Et elle ajouta, en s'efforçant de sourire : — D'ailleurs, je vous établis gardien de ce registre. Vous ne pouvez pas désertir le poste que je vous confie.

Cette phrase incidente me rappela que je portais toujours le livre en question, et je m'écarterai : — Ma foi! Nassou, puisque tu dois l'en charger, tu vas me faire le plaisir de l'en charger tout de suite.

Je t'aurais Nassou, moi, et il me tutoyait, car nous étions les meilleurs amis du monde.

Il se rappela tout à coup qu'il ne m'avait pas accueilli aussi chaleureusement que d'habitude, et il vint m'embrasser. Il me dit même à l'oreille : — Ah! Martial, si tu pouvais détourner ta sœur de ce projet...

— Je n'aurais pas mieux demandé que de le satisfaire, mais je savais bien que je n'y réussissais pas, car j'avais déjà essayé inutilement.

— Ah! Martial, si tu pouvais détourner ta sœur de ce projet... Je n'aurais pas mieux demandé que de le satisfaire, mais je savais bien que je n'y réussissais pas, car j'avais déjà essayé inutilement.

— Ah! Martial, si tu pouvais détourner ta sœur de ce projet... Je n'aurais pas mieux demandé que de le satisfaire, mais je savais bien que je n'y réussissais pas, car j'avais déjà essayé inutilement.

— Ah! Martial, si tu pouvais détourner ta sœur de ce projet... Je n'aurais pas mieux demandé que de le satisfaire, mais je savais bien que je n'y réussissais pas, car j'avais déjà essayé inutilement.

— Ah! Martial, si tu pouvais détourner ta sœur de ce projet... Je n'aurais pas mieux demandé que de le satisfaire, mais je savais bien que je n'y réussissais pas, car j'avais déjà essayé inutilement.

— Ah! Martial, si tu pouvais détourner ta sœur de ce projet... Je n'aurais pas mieux demandé que de le satisfaire, mais je savais bien que je n'y réussissais pas, car j'avais déjà essayé inutilement.

— Ah! Martial, si tu pouvais détourner ta sœur de ce projet... Je n'aurais pas mieux demandé que de le satisfaire, mais je savais bien que je n'y réussissais pas, car j'avais déjà essayé inutilement.

— Personne n'aura la pensée de nous attaquer. Nous n'avons pas l'air de voyageurs qui ont quelque chose à voler. On prendra Martial pour un garçon de ferme et moi pour une servante.

— J'en doute, murmura Nassou. Si vous n'êtes obligés de payer dans les auberges. On verra que vous avez de l'argent.

— Ouï, deux ou trois cents livres que nous mettrons dans nos poches pour les besoins de la route. Le reste de notre trésor sera bien caché, vous le savez. On n'assassinait pas deux personnes pour trois cents livres. Et puis, j'aurai que les auberges ne sont pas des repaires de brigands.

— Non, certes. Dans le bourg de Lantier, où vous coucherez le premier soir, l'hôtelier du *Chêne blanc* est tenu par un ancien soldat de marine qui est un brave homme; mais il ne faudrait pas vous fier à tous les auberges.

— Si cette maison est tenue par des coquins, nous nous garderons bien d'y aller. Et Jeanne en souriant, nous serions de trop bonne prise avec nos louis d'or et nos écus. Je n'ai pas la moindre envie d'être curé M. M. le voleur.

— Mon Dieu! reprit Nassou, les maîtres du *Chêne blanc* ne sont pas précisément des voleurs. Ils font la contrebande du sel et ils hébergent de préférence des contrebandiers comme eux. Leur auberge se trouve sur les confins de trois provinces, le Limousin, la Marche et le Berry. C'est pour cela que les fraudeurs s'y donnent rendez-vous. Les droits sur le sel sont beaucoup plus élevés dans le Berry, et on gagne gros à y introduire cette marchandise là, quand on n'est pas pris par les gens de la gabelle.

— Ce mot de gabelle me rappela tout de suite que notre père avait été employé jadis dans les Fermes du sel. La gabelle faisait partie, et pour la première fois de ma vie, je me pris à songer que le fisc était bien dur de faire payer si cher aux paysans une denrée dont ils ne pouvaient pas plus se passer que de pain.

— Je ne savais pas encore que ce fût en étant venu à forcer tout individu au-dessus de sept ans à lui acheter chaque année au moins sept livres de ce sel, taxé à vingt fois sa valeur réelle. Je ne savais pas que les fraudeurs étaient punis des galères et, en cas de récidive, de la potence. Je ne savais pas que certains financiers s'en tenaient pour accepter les bûches et affamer le pauvre monde.

— Mais ma raison se révoltait déjà contre ces lois iniques. Je me disais que les fermiers généraux qu'élevait l'enrichissement n'étaient pas très honnêtes, et qu'il ne fallait pas être trop fier de leur argent. Et je me disais aussi que si je n'étais pas le fils d'un riche, je n'aurais pas eu de quoi payer les galères et la potence.

— Eh bien, reprit-il avec effort, si vous tenez absolument à partir, permettez-moi du moins de partir avec vous.

— Jeanne rougit et dit : — Non : c'est impossible. On ne contenterait pas le pays que nous nous sommes assurés ensemble.

— Et elle ajouta, en s'efforçant de sourire : — D'ailleurs, je vous établis gardien de ce registre. Vous ne pouvez pas désertir le poste que je vous confie.

Cette phrase incidente me rappela que je portais toujours le livre en question, et je m'écarterai : — Ma foi! Nassou, puisque tu dois l'en charger, tu vas me faire le plaisir de l'en charger tout de suite.

Je t'aurais Nassou, moi, et il me tutoyait, car nous étions les meilleurs amis du monde.

Il se rappela tout à coup qu'il ne m'avait pas accueilli aussi chaleureusement que d'habitude, et il vint m'embrasser. Il me dit même à l'oreille : — Ah! Martial, si tu pouvais détourner ta sœur de ce projet...

— Je n'aurais pas mieux demandé que de le satisfaire, mais je savais bien que je n'y réussissais pas, car j'avais déjà essayé inutilement.

— Ah! Martial, si tu pouvais détourner ta sœur de ce projet... Je n'aurais pas mieux demandé que de le satisfaire, mais je savais bien que je n'y réussissais pas, car j'avais déjà essayé inutilement.

— Ah! Martial, si tu pouvais détourner ta sœur de ce projet... Je n'aurais pas mieux demandé que de le satisfaire, mais je savais bien que je n'y réussissais pas, car j'avais déjà essayé inutilement.

— Ah! Martial, si tu pouvais détourner ta sœur de ce projet... Je n'aurais pas mieux demandé que de le satisfaire, mais je savais bien que je n'y réussissais pas, car j'avais déjà essayé inutilement.

— Ah! Martial, si tu pouvais détourner ta sœur de ce projet... Je n'aurais pas mieux demandé que de le satisfaire, mais je savais bien que je n'y réussissais pas, car j'avais déjà essayé inutilement.

— Ah! Martial, si tu pouvais détourner ta sœur de ce projet... Je n'aurais pas mieux demandé que de le satisfaire, mais je savais bien que je n'y réussissais pas, car j'avais déjà essayé inutilement.

— Ah! Martial, si tu pouvais détourner ta sœur de ce projet... Je n'aurais pas mieux demandé que de le satisfaire, mais je savais bien que je n'y réussissais pas, car j'avais déjà essayé inutilement.

LETTE DU PAYS VOISIN

Vois-tu, là-haut, le vieux qui fume sa pipe à la fenêtre ?

C'est le père Martin.

Tu ne le connais pas, toi, le père Martin ?

Un des nôtres, va, mon garçon ; un vieux émigré qui habite là, avec sa famille, depuis bientôt cinq années. Tu vas voir, je vais le saluer de la main : — Bonjour, père Martin !

Tout de même, je parierais que le bonhomme est encore triste, ce matin, malgre ce beau soleil d'avril qui a l'air d'égayer tout le monde. C'est que, vois-tu, sa famille lui a signifié l'ordre de ne plus remettre le pied à l'atelier et depuis ce jour-là, ça va pas de tout. — A son âge aussi, travailler, à ton âge aussi, ça va pas de tout. — Et les petites d'ajouter après leur mère, comme pour mieux consoler le vieux : — Papa sera d'ailleurs plus utile à la maison. Il surveillera le pot au feu. N'est-ce pas, petit père ? Et ce sera bien heureux, puisqu'on trouvera la table mise, le soir, à la sortie des briques. Et que veux-tu ? Le bonhomme a laissé dire, sachant bien que ses forces le trahiraient bientôt. Du reste, n'aurait-il pas été obligé, tout dernièrement encore, de quitter l'ouvrage, juste au moment où les commandes pleuvaient sur l'atelier ? Ah ! par exemple, c'était bien simple, il en mourait. Il n'était pas d'âge à changer ses habitudes. Seulement, puisqu'il lui fallait absolument et qu'il n'était plus maître chez lui, il obéissait. C'était son devoir.

Et maintenant, le pauvre vieux est seul, seul tous les jours, pendant les dix longues heures de travail qui lui enlèvent sa femme et ses deux filles. Pense donc si ça doit être ennuyeux ! Le dimanche, passe encore. Les petites ne sont elles pas là, qui vous arrivent de la messe, toutes fraîches et poudrées, avec leurs belles robes de couleurs voyantes qui éblouissent en passant et qui font du bruit en froissant les vieux meubles ? Et le soir, le bon monsieur qui vient pour l'aïnée, et qui s'assoit toujours près de la fenêtre, en jouant des vieux airs du pays, sur son bel accordéon aux touches d'ivoire ?

Ah ! oui, du lundi matin au samedi soir, il faut voir comme le bonhomme s'ennuie ! L'autre jour, il m'a fait signe et je suis monté chez lui. Figure-toi quatre petites chambres grandes comme la main. Avec cela des rayons de soleil qui entrent par la fenêtre et une tristesse ! Ah ! l'année prochaine, bien sûr, puisque les petites grandissent maintenant quelque chose, ce n'est certainement pas qu'il aille habiter ailleurs. C'était si haut, qu'on avait l'air de vivre avec les hirondelles. La dame du premier, la grande dame tout en noir, qui entre toujours très-tard, le soir, si elle pouvait seulement déguiser ! Oh ! le gentil petit logement qu'elle habitait, elle ! On a pu voir cela, l'autre matin, du haut du palier du second, pendant que le concubinage était en train de lasser l'intérieur. Au moins, là, sans seulement se déranger, on pouvait très bien suivre de l'œil les camarades.

Et le vieux se lève, secoue lentement les cendres de sa pipe éteinte, regarde l'heure à la petite pendule qui a l'air, elle aussi, de s'ennuyer sur la cheminée et qui mène son tic-tac monotone au bruit mélancolique de la bouillotte qui pleure sur le poêle, dans la tranquillité lourde des après-midi éternels. Et comme il n'est pas tard, mais qu'il faut que tout soit bien propre quand les autres rentreront tout à l'heure, voilà le bonhomme en train de balayer comme la vieille, les jours de fête, d'épousseter les meubles, et d'essuyer avec son grand mouchoir rouge, le petit miroir suspendu là-bas, dans un coin, au-dessus du robinet. Bon, c'est cela. Et maintenant, comme on est un peu fatigué, si l'on s'assie sur ce haut-lit, pour se reposer un peu ? Quelle vie ! c'était bien plus gai, autrefois ; du temps que l'on travaillait. Le matin, des labeurs, on entendait un petit roucouillage dans la pièce voisine. C'était la mère qui levait le signal du réveil. On se levait alors et l'on s'habillait à la hâte. D'ordinaire, le second coup de sifflet de la grande usine, dont on aperçoit la cheminée par dessus les toits, se faisait entendre pendant qu'on était à table. C'était le temps de se lever et de se dire bonjour. Les petites partaient d'abord et comme lui travaillait plus loin que les autres, il apportait quelque chose pour manger sur le pouce, dans une petite chaudière, si propre, si blanche que les pichons ne pouvaient s'empêcher de la regarder, tant elle brillait au soleil. Et le midi, après le repas, pendant qu'on était en train de fumer sa pipe à l'atelier, il y avait toujours un grand camarade qui faisait rire les autres. Ah ! oui, c'était bien plus gai, autrefois ! Et, peu à peu, au fur et à mesure que les souvenirs venaient alors s'abattre dans sa pensée, le vieux, sans s'en apercevoir, s'endormait la bouche ouverte et les bras croisés sur sa poitrine. Il doit rêver sans doute qu'il entend le bruit de lourds marteaux frappant d'énormes enclumes dans la clarté rouge et éblouissante des forges.

Pauvre père Martin ! Il y a bien des moments pourtant où il oublie qu'il est triste. Les matins surtout, quand il faut descendre chez l'épicière, faire les achats. Et lui qui n'est plus propre à rien ? Sans lui c'est égal, on ne mangerait pas de soir, et le voilà qui descend péniblement les cinq longs escaliers déserts qui conduisent à l'avenue. Après tout, il n'est pas aussi mal qu'on se plaît à le dire, puisqu'il ne s'est pas permis d'arrêter une seule fois sur les paliers pour reprendre haleine. Mais le bonhomme est tout fier de se trouver tout à coup, comme cela, sur le trottoir rempli de soleil. L'épicière ! mais c'est un peu qu'il a deux yeux. Du reste,

(A continuer)

perspective dans les pays accidentés, et je m'apercevais trop tard de l'erreur où j'étais tombé.

(A continuer)

perspective dans les pays accidentés, et je m'apercevais trop tard de l'erreur où j'étais tombé.

(A continuer)

perspective dans les pays accidentés, et je m'apercevais trop tard de l'erreur où j'étais tombé.

(A continuer)

perspective dans les pays accidentés, et je m'apercevais trop tard de l'erreur où j'étais tombé.

(A continuer)

perspective dans les pays accidentés, et je m'apercevais trop tard de l'erreur où j'étais tombé.

(A continuer)

perspective dans les pays accidentés, et je m'apercevais trop tard de l'erreur où j'étais tombé.

(A continuer)

perspective dans les pays accidentés, et je m'apercevais trop tard de l'erreur où j'étais tombé.

(A continuer)

perspective dans les pays accidentés, et je m'apercevais trop tard de l'erreur où j'étais tombé.

(A continuer)

perspective dans les pays accidentés, et je m'apercevais trop tard de l'erreur où j'étais tombé.

(A continuer)

perspective dans les pays accidentés, et je m'apercevais trop tard de l'erreur où j'étais tombé.

(A continuer)

perspective dans les pays accidentés, et je m'apercevais trop tard de l'erreur où j'étais tombé.

(A continuer)

perspective dans les pays accidentés, et je m'apercevais trop tard de l'erreur où j'étais tombé.

(A continuer)

perspective dans les pays accidentés, et je m'apercevais trop tard de l'erreur où j'étais tombé.

(A continuer)

perspective dans les pays accidentés, et je m'apercevais trop tard de l'erreur où j'étais tombé.

(A continuer)

perspective dans les pays accidentés, et je m'apercevais trop tard de l'erreur où j'étais tombé.

(A continuer)

perspective dans les pays accidentés, et je m'apercevais trop tard de l'erreur où j'étais tombé.

(A continuer)

perspective dans les pays accidentés, et je m'apercevais trop tard de l'erreur où j'étais tombé.

(A continuer)

perspective dans les pays accidentés, et je m'apercevais trop tard de l'erreur où j'étais tombé.

(A continuer)

perspective dans les pays accidentés, et je m'apercevais trop tard de l'erreur où j'étais tombé.

(A continuer)

perspective dans les pays accidentés, et je m'apercevais trop tard de l'erreur où j'étais tombé.

(A continuer)

perspective dans les pays accidentés, et je m'apercevais